

5 février 2007

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

SOFCO

(Eurolist)

- 1 - Par courrier du 2 février 2007, la société de droit britannique LB UK RE Holdings Limited (1) (25, Bank Street, Londres E14, 5LE, Royaume-Uni), a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 janvier 2007, les seuils de 5% du capital et des droits de vote et de 10% du capital de la société SOFCO, et détenir 5 889 702 actions SOFCO représentant autant de droits de vote, soit 10% du capital et 9,9997% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition par LB UK RE Holdings Limited, le 30 janvier 2007, de 5 889 702 actions SOFCO auprès de Gécina, dans le cadre d'un contrat de cession conclu entre LB UK RE Holdings Limited et Gécina, le 28 décembre 2006 (3).

- 2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"La société LB UK RE Holdings Limited déclare agir seule dans le cadre de cette acquisition qui constitue une prise de participation minoritaire. La société LB UK RE Holdings Limited n'a pas l'intention de demeurer au capital de SOFCO à long terme. La société LB UK RE Holdings Limited n'a pas l'intention de poursuivre ses achats ni d'acquérir le contrôle de SOFCO. La société LB UK RE Holdings Limited déclare avoir demandé, aux termes des accords la liant avec la société Gécina, à ce que le groupe Lehman Brothers dispose d'un représentant au conseil d'administration de SOFCO, uniquement afin de veiller à la rentabilité de l'investissement de LB UK RE Holdings Limited."

-
- (1) Groupe Lehman Brothers.
(2) Sur la base d'un capital composé de 58 897 020 actions représentant 58 899 051 droits de vote, en application du dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
(3) Cf. D&I 207C0119 en date du 16 janvier 2007.